

Voise urbaines futures

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **54 (1959)**

Heft 3-4-fr

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173732>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le rapport d'expertise se termine par cette mise en garde: « Si une épuration énergique et permanente des émanations atmosphériques des raffineries, dûment contrôlée dans le temps et dans l'espace par les services d'Etat compétents, n'est pas garantie d'avance par une disposition juridique, le climat respiratoire d'Aigle, de ses environs, jusqu'aux confins du Valais et du Léman, risque de devenir rapidement intolérable tant pour les êtres humains que pour l'agriculture, le vignoble, les vergers, les cultures maraîchères, les sécheries de tabac, etc. « L'inquiétude du soussigné est scientifiquement fondée. Aux pouvoirs publics de disposer. »

A lire le rapport Lugeon, circonstancié, d'une objectivité scientifique, on se convainc qu'il ne s'agit pas de conséquences possibles, probables, mais certaines: ces conséquences seront funestes s'il n'est pas prouvé que la raffinerie d'Aigle, de même que les industries annexes, peut fonctionner sans produire fumées ni émanations. Est-ce que les promoteurs peuvent donner une telle garantie? Sinon, et si, une fois en activité, la raffinerie produit des émanations malsaines, un conflit insoluble surgira. La population de toute la région avoisinante a le droit d'être exactement informée; elle a le droit de savoir si l'entreprise a pu garantir que l'air ne sera pas intoxiqué et que c'est à cette condition que l'autorisation de construire lui a été octroyée. Nous ignorons si des expertises sur ce point capital ont été exigées. Si tel est le cas, le résultat devrait en être porté à la connaissance du public. Si elles n'ont pas été fournies, il faudrait les demander. En attendant, le Heimatschutz ne peut que persister dans son attitude d'opposition.

Réd.

Voies urbaines futures

Sous ce titre, une exposition a été ouverte à Berne en décembre dernier, qui présentait les plans de raccordements avec les autoroutes des villes de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lucerne, Winterthour et Zurich. Cette exposition est itinérante. Le département des travaux publics du canton de Genève a obtenu que le matériel exposé à Berne le soit ensuite à Genève. L'exposition a eu lieu dans cette ville du 11 mars au 8 avril (prolongée jusqu'au 30).

La population genevoise a profité de la possibilité qui lui était offerte. De nombreux visiteurs sont venus entendre les explications données chaque vendredi soir par l'un des auteurs du projet officiel, l'ingénieur cantonal Weber, ou par l'expert des analyses de circulation, M. Biermann.

Ni le public genevois, ni le Grand Conseil n'avaient eu connaissance auparavant du projet officiel, sinon dans ses grandes lignes. Une séance publique, organisée par l'ASPAN, au mois de novembre dernier, au cours de laquelle le conseiller d'Etat Dutoit avait répondu à des questions qui lui étaient posées sur l'autoroute Lausanne-Genève sur le territoire genevois, avait montré à celui-ci que l'opinion n'était pas convaincue que le tracé du projet officiel était le meilleur. M. Dutoit avait alors déclaré qu'à l'exposition d'autres projets pourraient être présentés, dans une section qui reçut le nom de « Salon des Indépendants ». Aucun des projets des Indépendants n'est aussi poussé que celui de l'Etat. Le temps a fait défaut.

Mais on constate ceci: Alors que le projet officiel fait passer la voie express urbaine principale au bord du lac, puis par les quais de la rade et du Rhône jusqu'en aval du pont de la Coulouvrenière, les autres projets donnent la préférence au tracé de l'autoroute aboutissant au Grand Saconnex et excluent le raccordement près de Chambésy sur la route actuelle Lausanne-Genève.

Parmi les projets des Indépendants on remarque celui de M. Dériaz qui prévoit des traversées de la ville par des voies toujours ouvertes; ceux de MM. Schuler et Reubi et de M. Jenni qui préconisent la traversée de la rade par un tunnel plutôt que par un pont; celui d'un groupe d'architectes, l'Urbat, qui a le mérite d'esquisser un plan général de développement de Genève parce que la solution du problème de la circulation n'est possible que si on connaît le cadre de la ville future.

D'autre part une association qui groupe de nombreuses sociétés vient de se constituer pour le raccordement de Genève aux autoroutes (ARGA), qui a pour but de faciliter l'étude et le développement de tout projet qui s'inspirera des principes suivants: Intégration harmonieuse et fluidité de la circulation dans la ville et ses abords – Sauvegarde des beautés naturelles – Préservation du patrimoine de la ville et du canton de Genève – Solution rationnelle des problèmes financiers et juridiques.

La Société d'Art public (section genevoise du Heimatschutz) appuie vigoureusement les efforts de l'ARGA, et souhaite que les nouvelles voies de circulation, qui sont indispensables, soient construites sans dommage pour le paysage unique du lac, de la rade et du Rhône.